

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

du

CONSEIL DE L'EUROPE

Session de 1994

(Deuxième partie)

BULLETIN N° 10

DIXIEME SEANCE

Mardi 12 avril 1994

à 10 heures

I

ORDRE DU JOUR

1. **Psychiatrie et droits de l'homme.**

- Présentation, par M. STOFFELEN, du rapport de la Commission des Questions juridiques et des Droits de l'Homme (Doc. 7040 et corrigendum).
- Présentation, par M. EISMA, de l'avis de la Commission des Questions sociales, de la Santé et de la Famille (Doc. 7048).
- Discussion et votes sur le projet de recommandation et amendements dans l'ordre de leur dépôt, et sur le projet de résolution, contenus dans le Doc. 7040.

2. **Discours de M. Glafcos CLERIDES, Président de la République de Chypre.**

- Questions.

II

**LISTE DES ORATEURS ET DATE LIMITE
DE DEPOT DES AMENDEMENTS**

Il est rappelé que, conformément aux dispositions du Règlement sur l'organisation des débats, la liste des orateurs pour un débat est close **une heure avant la fin prévue de la séance précédant l'ouverture de ce débat.**

Les amendements doivent être déposés **24 heures avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle débute le débat**, sauf dérogation décidée par le Bureau. Pour les débats de ce jour, le délai limite avait été fixé à hier, **lundi 11 avril, à 16 heures**.

Pour les deux débats d'urgence sur la situation en Bosnie-Herzégovine et sur la levée de l'immunité parlementaire de certains députés turcs de demain, mercredi 13 avril, il a été décidé de fixer le délai limite de dépôt des amendements à cet après-midi, **mardi 12 avril, à 18 heures**.

En vertu des dispositions de l'article 30.1 du Règlement, **deux** représentants ou suppléants au moins doivent signer un amendement ou sous-amendement.

Afin de faciliter l'examen des amendements en séance, leur ordre d'appel sera indiqué dans le bulletin lorsque plus de quatre amendements auront été déposés sur un texte.

Il est rappelé que le temps de parole **maximal** des orateurs dans un débat est de **7 minutes**. Pour la présentation des rapports, les rapporteurs au fond disposent de **10 minutes** et les rapporteurs pour avis de **7 minutes**.

III QUESTIONS

M. Willy CLAES, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, Président en exercice du Comité des Ministres, présentera la communication du Comité à l'Assemblée mercredi matin, 13 avril. Les questions parlementaires pour réponse orale doivent être déposées par écrit au service de la séance, pièce 1083, **au plus tard ce jour, à 14 heures**.

Par ailleurs, M. Glafcos CLERIDES, Président de la République de Chypre, M. Yasser ARAFAT, Président du Comité exécutif de l'Organisation de Libération de la Palestine, et M. Algirdas BRAZAUSKAS, Président de la République de Lituanie, ont fait savoir qu'ils étaient prêts à répondre à des questions spontanées des membres de l'Assemblée à la suite de leur exposé. Ceux des membres qui ont l'intention de poser des questions sont invités à informer le service de la séance du point qu'ils ont l'intention de soulever (pièce 1083).

IV ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le calendrier de la deuxième partie de la Session de 1994 prévoit qu'aujourd'hui, vers 16h30, aura lieu l'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Ce scrutin se déroulera dans la salle des séances, selon les modalités suivantes:

1. Le document contenant le nom des candidats et leur curriculum vitae est diffusé (Doc. 7043).
2. Cet après-midi, vers 16h30, le Président annoncera l'ouverture immédiate du scrutin et procédera, par tirage au sort, à la désignation des deux scrutateurs. Les bulletins de vote seront distribués dans la salle des séances.
3. Le vote aura lieu au scrutin secret. Il se fera par ordre alphabétique et commencera par le nom du Représentant désigné par le sort.

A l'appel de son nom, chaque Représentant ou son Suppléant viendra déposer son bulletin de vote dans l'urne placée à la tribune des orateurs. Les dispositions réglementaires de suppléance (article 39 du Règlement) seront évidemment appliquées.

4. Le dépouillement aura lieu dès la clôture du scrutin dans les conditions habituelles, sous le contrôle des deux scrutateurs.
5. Le résultat du scrutin sera proclamé par le Président avant la clôture de la séance de l'après-midi.
6. En cas d'égalité des suffrages entre les deux candidats, un deuxième tour aura lieu dans les mêmes conditions demain après-midi, 13 avril.

V ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le calendrier de la deuxième partie de la Session de 1994 prévoit que le mercredi 13 avril 1994, de 15 heures à 17h30, aura lieu l'élection de deux membres de la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre de l'Estonie et de la Lituanie. Le scrutin se déroulera en dehors de la salle des séances selon les modalités suivantes:

1. Les documents contenant le nom des candidats et leur curriculum vitae ont été diffusés (Doc. 7021 (Estonie) et 7034 (Lituanie)).
2. Mercredi 13 avril à 15 heures, le Président annoncera l'ouverture immédiate du scrutin et procédera, par tirage au sort, à la désignation des deux scrutateurs. Les bulletins de vote seront disponibles dans le Bureau de vote.
3. Le Bureau de vote sera installé au service de la séance, pièce 1089, et le scrutin se déroulera sous la responsabilité du Chef de ce Service.
4. En déposant leur bulletin de vote dans l'urne, les membres de l'Assemblée signeront une feuille de présence qui fera foi pour le procès-verbal. Les dispositions réglementaires de suppléance (article 39 du Règlement) seront évidemment appliquées.
5. Le scrutin sera déclaré clos par le Président en séance à 17h30.
6. Le dépouillement aura lieu aussitôt dans les conditions habituelles, sous le contrôle des deux scrutateurs.
7. Le résultat du scrutin sera proclamé par le Président en séance vers 18h30.
8. Si nécessaire, un deuxième tour de scrutin aura lieu dans les mêmes conditions au cours de la séance de l'après-midi du jeudi 14 avril, de 15h00 à 17h30.

VI VALIDATION DES POUVOIRS

Au cours de sa séance du lundi 11 avril 1994, l'Assemblée a examiné les pouvoirs des Représentants, des Suppléants et des Invités Spéciaux transmis au Président en bonne et due forme, et dont les noms figurent au Doc. 7062.

Elle a ratifié ces pouvoirs.

VII MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Au cours de sa séance du lundi 11 avril, l'Assemblée a approuvé les modifications suivantes dans la composition des commissions:

Commission permanente

République Tchèque

Remplaçant: M. Kalus (remplace M. Spacek)

Suisse

Remplaçant: M. Berger (remplace M. Muehlemann)

Commission des questions politiques

République Tchèque

Remplaçant: M. Bachna, M. Karas (sièges vacants)

Irlande

Remplaçant: M. Molloy (siège vacant)

Suisse

Titulaire: M. Muehlemann (remplace M. Flückiger)

Remplaçant: M. Flückiger (remplace M. Muehlemann)

Commission des questions économiques et du développement

Allemagne

Titulaire: N... (siège vacant)

Irlande

Titulaire: M. Molloy (siège vacant)

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

République Tchèque

Remplaçant: Mme Stiborova (siège vacant)

Allemagne:

Titulaire: M. Wolfgramm (siège vacant)

Remplaçant: N... (siège vacant)

Irlande

Titulaire: M. Mulvihill (siège vacant)

Remplaçant: M. Upton (siège vacant)

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

République Tchèque

Remplaçant: M. Vyvadil (siège vacant)

Suisse

Remplaçant: Mme Robert (remplace M. Pini)

Commission de la culture et de l'éducation

République Tchèque

Remplaçants: M. Kalus, M. Trojan (sièges vacants)

Irlande

Titulaire: M. Upton (siège vacant)

Royaume-Uni:

Titulaire: Baroness Gould of Potternewton (siège vacant)

Remplaçant: M. Litherland (remplace M. Banks)

Commission de la science et de la technologie

République Tchèque

Remplaçant: M. Trojan (siège vacant)

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux

République Tchèque

Remplaçants: Mme Stiborova, M. Kolar (sièges vacants)

Irlande

Remplaçant: M. Molloy (siège vacant)

Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie

Irlande

Remplaçant: M. Mulvihill (siège vacant)

Suisse

Remplaçant: M. Muehleemann (remplace M. Bloetzer)

Royaume-Uni

Remplaçant: Baroness Gould of Potternewton (siège vacant)

Commission du Règlement

Islande

Titulaire: M. Björn Bjarnason (remplace M. Gudmundur Bjarnason)

Remplaçant: M. Gudmundur Bjarnason (siège vacant)

Irlande

Titulaire: M. Molloy (siège vacant)

Remplaçant: M. Upton (siège vacant)

Commission de l'agriculture

République Tchèque

Remplaçant: M. Hurta (siège vacant)

Commission des relations avec les pays européens non membres

République Tchèque

Remplaçant: M. Bachna (siège vacant)

Commission des relations parlementaires et publiques

République Tchèque

Remplaçant: M. Spacek (siège vacant)

Commission du budget et du programme de travail intergouvernemental

Irlande

Titulaire: M. Mulvihill (siège vacant)

VIII REUNIONS DES COMMISSIONS

Mardi 12 avril 1994

		Salle
Commission de la science et de la technologie	8 h 30	8
Commission des questions politiques	8 h 30	9
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	8 h 30	10
Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie	8 h 30	11
Commission de l'agriculture	14 h 00	7
Sous-commission des réfugiés (de la Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie)	14 h 00	10
Sous-commission de la situation au Proche-Orient (de la Commission des questions politiques)	14 h 00	11
Commission ad hoc sur les élections en Ukraine	14 h 30	8

IX LISTE DES DOCUMENTS

- Doc. 6989 Rapport sur la situation de l'ex-Yougoslavie au plan culturel
Amendements n°s 3-13 - Mme Fischer et M. Lopez Henares
- Doc. 7038 Rapport d'activité du Bureau et de la Commission Permanente
(24 janvier - 11 avril 1994)
- Bureau de l'Assemblée et Commission Permanente
(Rapporteur: M. Iwinski)
- Doc. 7052 Rapport sur le droit d'asile
Amendement n° 1 - MM. Stoffelen et Vogel
Amendements n°s 2-4 - Mme Err et M. Bindig